

Non à un abattoir provisoire à Nantes (et ailleurs) pour l'Aïd ! Par Philippe Bescond-Garrec

écrit par Philippe Bescond-Garrec | 12 septembre 2014



- ✘ Le 5 octobre prochain aura lieu la « fête » de l'égorgement du mouton ou Aïd el kebir.

Comme le souligne le Docteur Vétérinaire Alain de Peretti, Président de [Vigilance Hallal](#), dans son courrier* adressé le 4 septembre 2014 à l'attention des Ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture :

– « Arguant du «*profond attachement des musulmans à l'accomplissement de ce rite*» les pouvoirs publics autorisent en effet depuis des années la création d'une cinquantaine d'abattoirs temporaires où les bêtes sont égorgées par dérogation sans étourdissement préalable afin de supplémer les abattoirs pérennes qui y procèdent déjà. Cette facilité accordée en dérogation à toutes les règles et censée mettre fin à l'abattage sauvage «*dans les baignoires* » n'a en fait pas fait cesser ces pratiques (au moins 20% des abattages selon l'OABA).«

Le Docteur de Peretti attire également l'attention des

ministres sur les risques sanitaires spécifiques liés à ces abattoirs temporaires:

– « Je souhaite également attirer votre attention sur le problème posé par les MRC (Matériaux à Risques Spécifiés) et leur devenir dans le cadre de cette « coutume ». Sachant que les ovins et caprins ne sont soumis à aucun dépistage, sachant que la tremblante du mouton est très répandue, sachant enfin que les prions sont un risque environnemental extraordinaire du fait de leur persistance dans le milieu extérieur (au moins 70 ans...) les services de l'Etat prennent là un risque important. En effet les consommateurs culturels repartent chez eux avec la carcasse et doivent procéder à la « démedullation », opération générant des risques importants de contamination à l'occasion de microcoupures ou de projection dans les yeux, et se pose le problème de l'élimination des déchets issus de cette opération qui doivent légalement être incinérés. »

– « Enfin, les abattoirs même temporaires, sont des établissements classés et ils ne sont en aucun cas susceptibles de traiter correctement les effluents, ils surchargent des services d'inspection déjà au bord de la rupture en temps normal (rapport de la Cour des Comptes Février 2014).«

Comme tous les ans, les musulmans de Nantes et de sa région réclament une dérogation pour l'installation d'un tel abattoir temporaire. Jusqu'à présent en vain et ce malgré l'intervention de la députée PS Marie-Françoise Clergeau. (Presse Océan 09.04.2014).**

Il faut se souvenir que c'est à l'occasion de l'installation d'une telle structure à Belfort, sur le domaine public, l'automne dernier, que Christine Tasin venue sur place pour dénoncer ces pratiques barbares et nuisibles, et après une confrontation houleuse avec des musulmans, a lancé la formule « l'islam est une saloperie » qui lui a valu d'être inculpée pour « incitation à la haine raciale »! Autrement dit, le

retour au délit de blasphème. Le verdict en appel sera rendu le 28 octobre prochain.

Aussi nous devons rester extrêmement vigilants quant à la réponse, positive ou négative, qui sera apportée à cette demande, à quelques jours maintenant de la fête de l'égorgement et du sacrifice. Si réponse positive il y a, nous ne manquerons pas de la dénoncer.

Philippe Bescond-Garrec – Responsable *Résistance Républicaine*
Pays de Loire

* Courrier du Dr de Peretti aux Ministres de l'intérieur et de l'Agriculture:

<http://www.blog.sami-aldeeb.com/2014/09/08/a-mrs-les-ministres-de-linterieur-et-de-lagriculture/>

** Presse Océan 09.04.2014:

<http://www.presseocean.fr/actualite/loire-atlantique-abattoir-halal-petition-rendez-vous-avortes-et-fronde-08-04-2014-102865>